

EXAMEN AU CAS PAR CAS

EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT

Maîtrise d'ouvrage



Mairie d'Oppède
75 Place Félix Autard
84580 - Oppède

Adresse de correspondance :
See You Sun
4 Avenue des Peupliers
35510 - Cesson-Sévigné
Tél : 07 57 81 07 39
Courriel : pc@seeyousun.fr



Ombrières et boulodromes en panneaux photovoltaïques

Rue des Poulivets
84580 Oppède

Edition : 30/08/2023

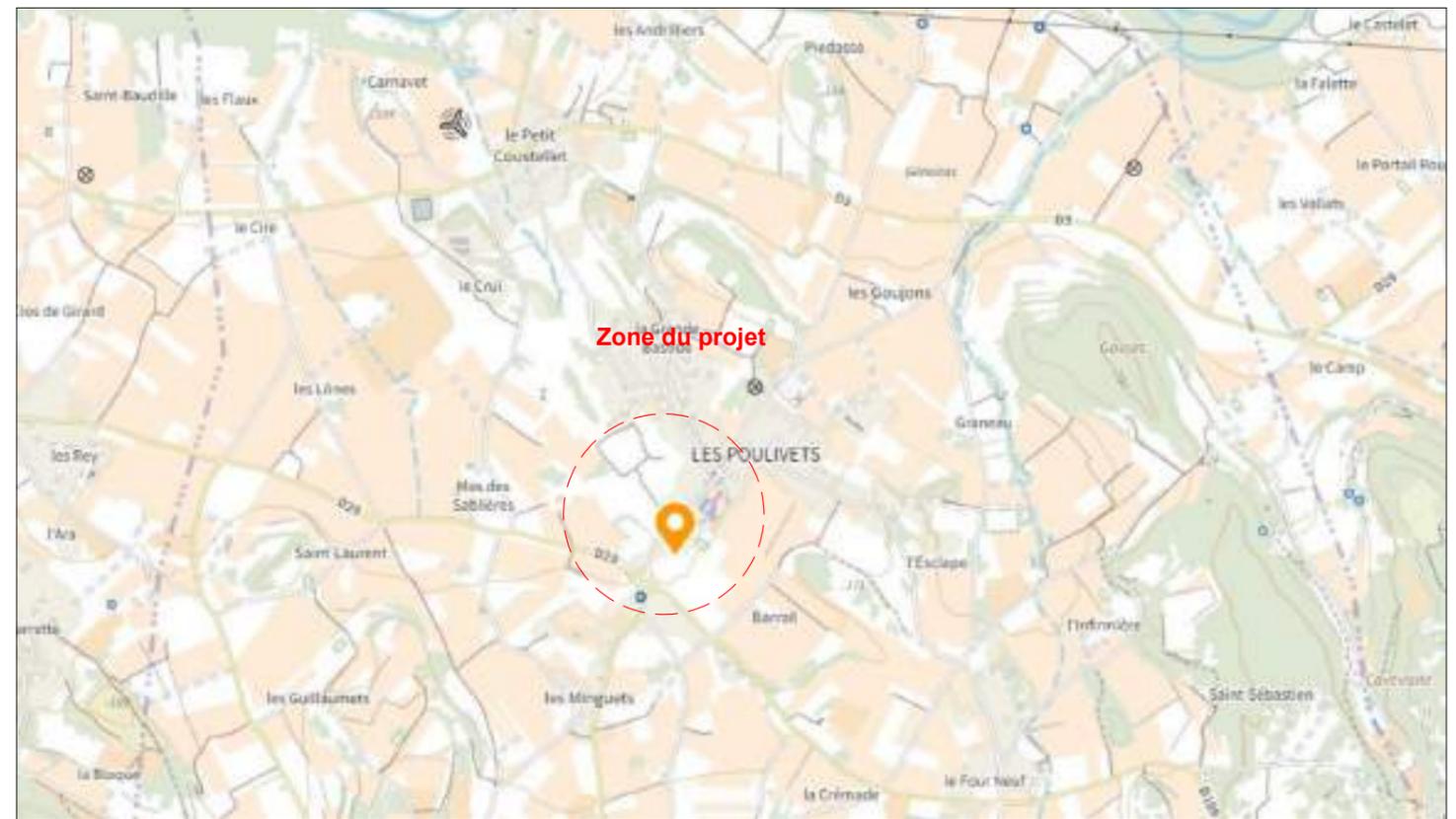


REFERENCE CADASTRALE DU PROJET :

OPPEDE (84580)
 000 AE 22 : 1 955 m²
 000 AE 23 : 905 m²
 000 AE 26 : 1 275 m²
 000 AE 28 : 775 m²
 000 AE 36 : 830 m²
 000 AE 37 : 1 080 m²
 000 AE 531 : 2 672 m²



EXTRAIT CADASTRAL - Ech. : 1/2500



PLAN DE SITUATION - Ech. : 1/2000



VUE AERIENNE - Ech. : 1/2000

Ombrières et boulo-dromes en panneaux photovoltaïques

Rue des Poulivets
84580 Oppède



Mairie d'Oppède
75 Place Félix Autard
84580 - Oppède

A2

Annexe 2

PLAN DE SITUATION

Date

29/08/2023

Echelle :

1/2000

1/2500



1



2



ENVIRONNEMENT PROCHE



**Ombrières et boulodromes en
panneaux photovoltaïques**
Rue des Poulivets
84580 Oppède



Mairie d'Oppède
75 Place Félix Autard
84580 - Oppède

A3a

Annexe 3	
ENVIRONNEMENT PROCHE	
Date	13/06/2023

Echelle :
-



1



2



ENVIRONNEMENT LOINTAIN

**Ombrières et bouldromes en
panneaux photovoltaïques**
Rue des Poulivets
84580 Oppède



Mairie d'Oppède
75 Place Félix Autard
84580 - Oppède

A3b

Annexe 3

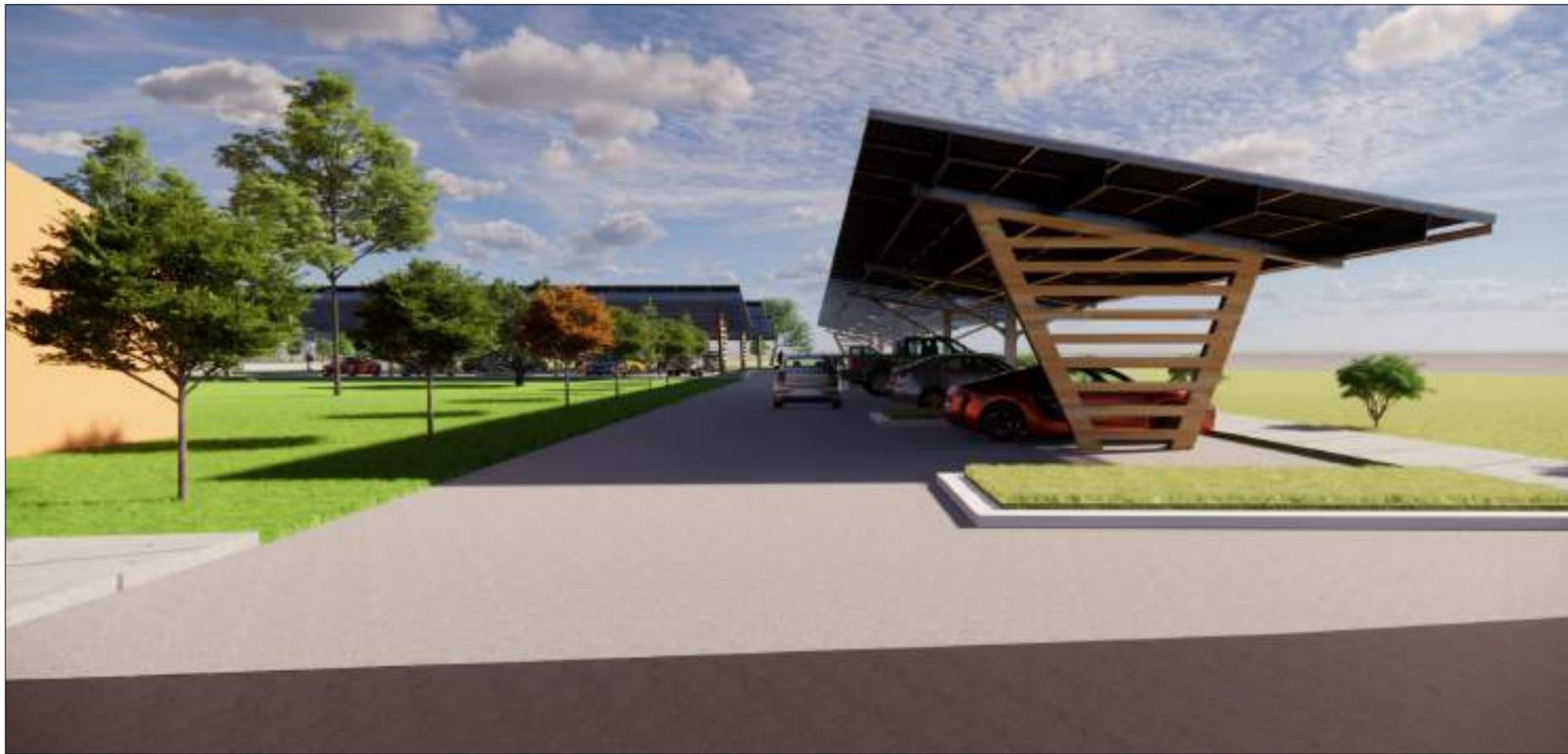
ENVIRONNEMENT LOINTAIN

Date

13/06/2023

Echelle :

-



**Ombrières et boulodromes en
panneaux photovoltaïques**
Rue des Poulivets
84580 Oppède



Mairie d'Oppède
75 Place Félix Autard
84580 - Oppède

A3C

Annexe 3

INSERTION DANS LE SITE

Date

13/06/2023

Echelle :

-



**Ombrières et boulodromes en
panneaux photovoltaïques**
Rue des Poulivets
84580 Oppède



Mairie d'Oppède
75 Place Félix Autard
84580 - Oppède

A3C

Annexe 3

INSERTION DANS LE SITE

Date

30/08/2023

Echelle :

-



PLAN DE MASSE ETAT EXISTANT

**Ombrières et bouldromes en
panneaux photovoltaïques**

Rue des Poulivets
84580 Oppède



Mairie d'Oppède
75 Place Félix Autard
84580 - Oppède

A4a

Annexe 4

PLAN DE MASSE - ETAT EXISTANT

Date

29/08/2023

Echelle :

1/600



PLAN DE MASSE ETAT PROJET

**Ombrières et bouldromes en
panneaux photovoltaïques**

Rue des Poulivets
84580 Oppède



Mairie d'Oppède
75 Place Félix Autard
84580 - Oppède

A4b

Annexe 4

PLAN DE MASSE - ETAT PROJET

Date

29/08/2023

Echelle :

1/400



PLAN DE MASSE ETAT PROJET

**Ombrières et boulodromes en
panneaux photovoltaïques**

Rue des Poulivets
84580 Oppède



Mairie d'Oppède
75 Place Félix Autard
84580 - Oppède

A4b

Annexe 4

PLAN DE MASSE - ETAT PROJET

Date

29/08/2023

Echelle :

1/400



PLAN DE MASSE ETAT PROJET

**Ombrières et boulo-dromes en
panneaux photovoltaïques**

Rue des Poulivets
84580 Oppède



Mairie d'Oppède
75 Place Félix Autard
84580 - Oppède

A4b

Annexe 4

PLAN DE MASSE - ETAT PROJET

Date

29/08/2023

Echelle :

1/750



PLAN DE MASSE ETAT PROJET

**Ombrières et bouledromes en
panneaux photovoltaïques**

Rue des Poulivets
84580 Oppède



Mairie d'Oppède
75 Place Félix Autard
84580 - Oppède

A4C

Annexe 4

PLAN DE MASSE - ETAT PROJET- RESEAUX

Date

29/08/2023

Echelle :

1/750



**Ombrières et bouldromes en
panneaux photovoltaïques**
Rue des Poulivets
84580 Oppède



Mairie d'Oppède
75 Place Félix Autard
84580 - Oppède

A5

Annexe 5

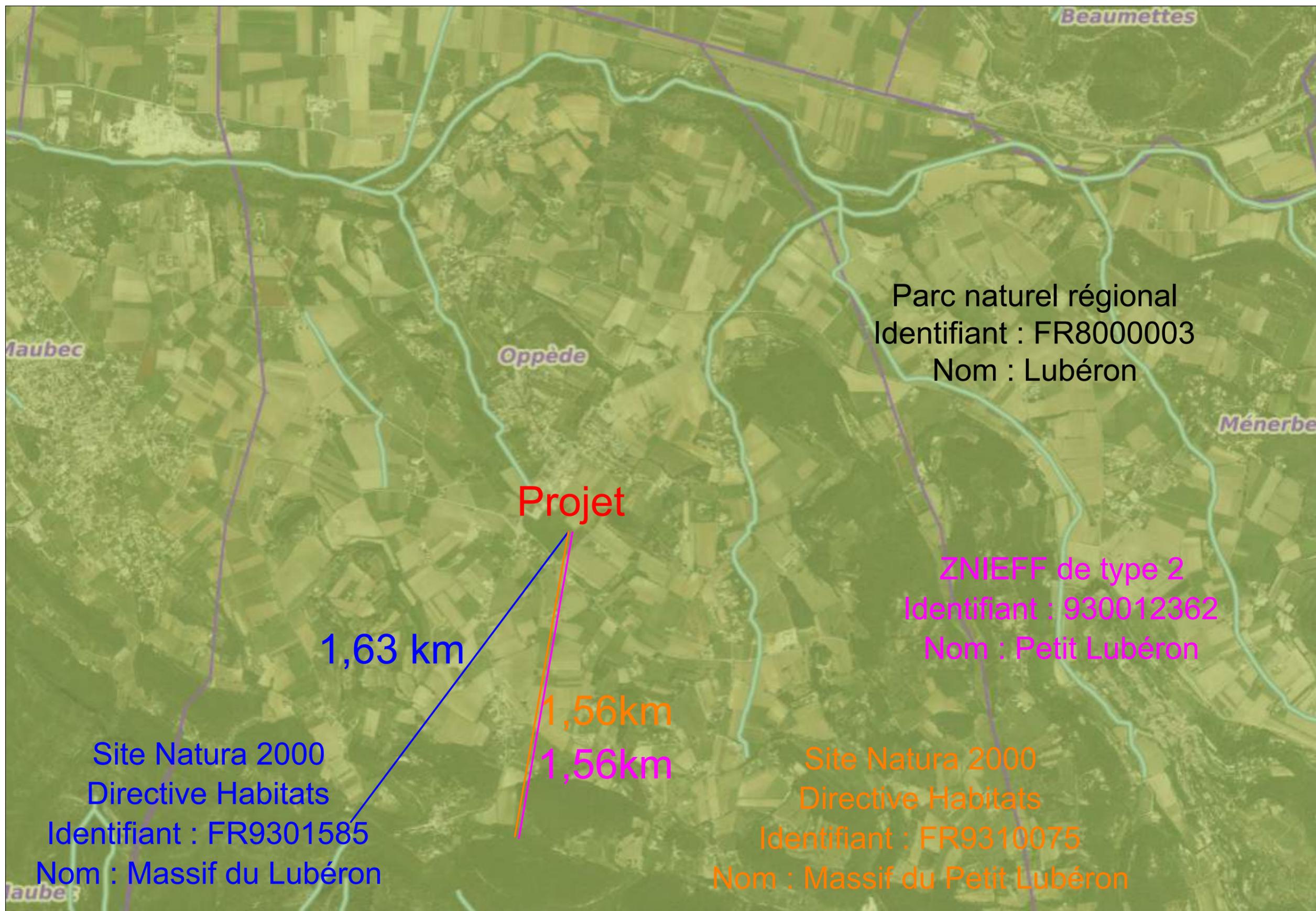
PLAN DES ABORDS

Date

29/08/2023

Echelle :

1/5500



Ombrières et boulodromes en panneaux photovoltaïques

Rue des Poulivets
84580 Oppède



Mairie d'Oppède
75 Place Félix Autard
84580 - Oppède

A6

Annexe 6

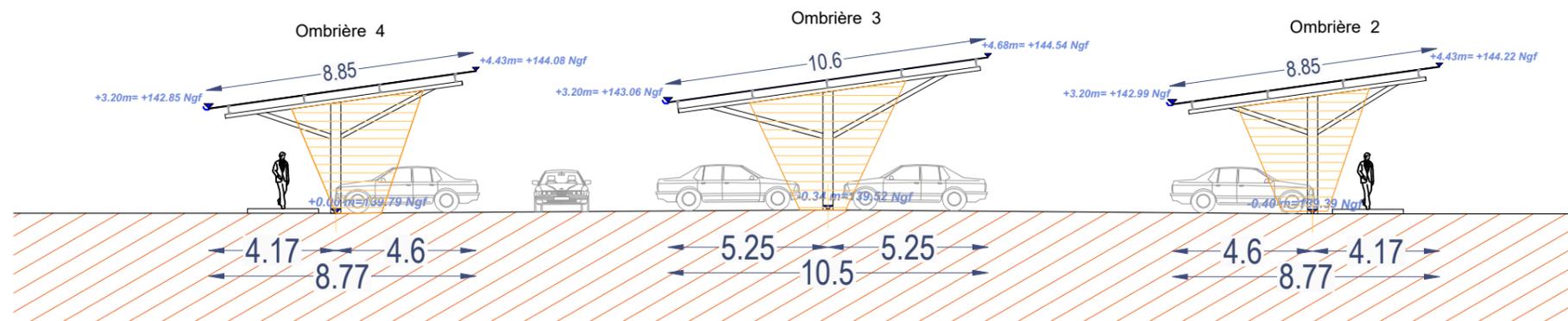
SITUATION DU PROJET PAR RAPPORT
AUX ESPACES PROTÉGÉS

Date

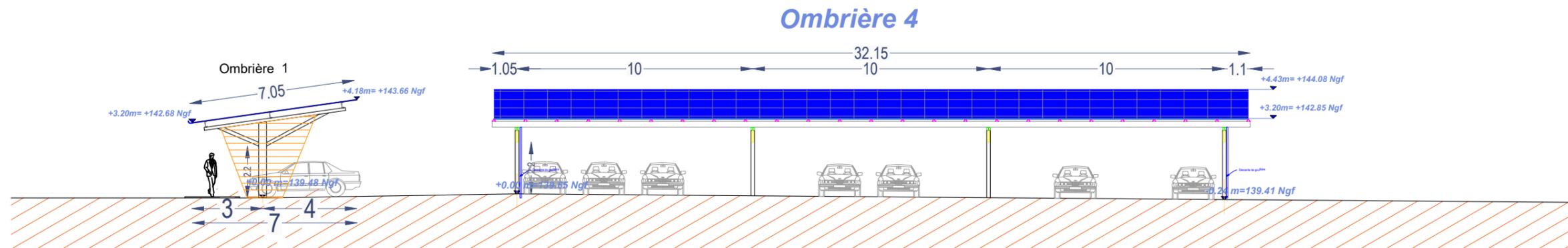
29/08/2023

Echelle :

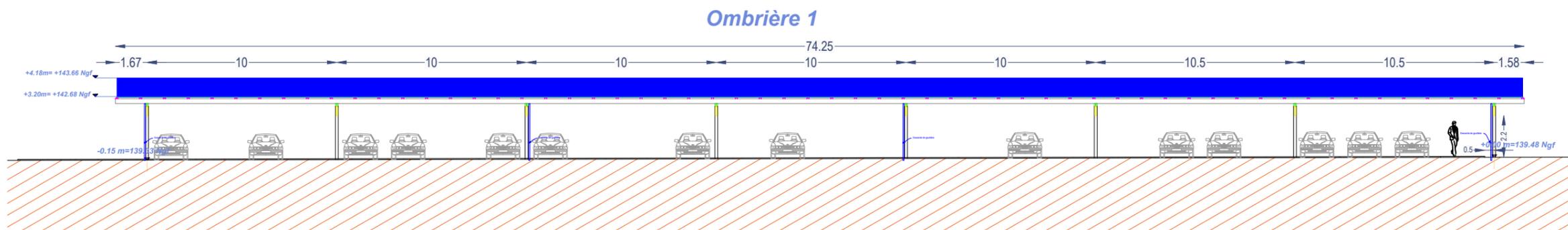
1/20000



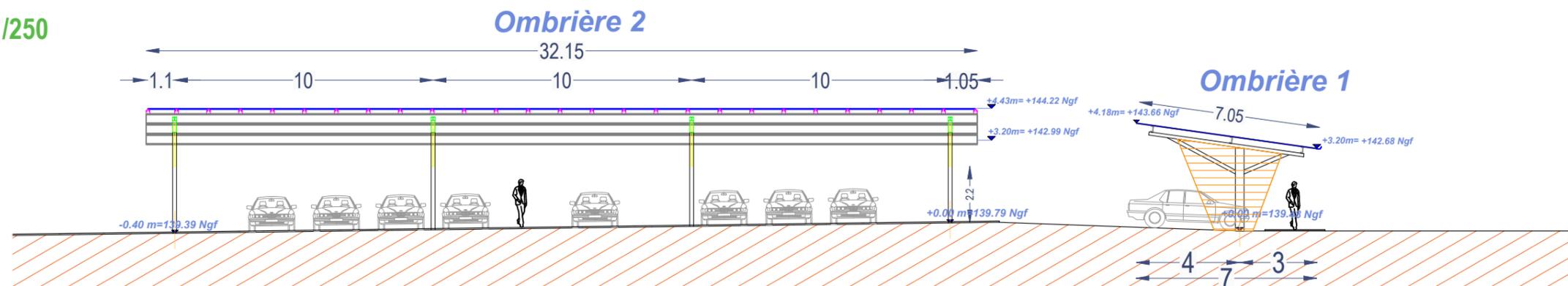
FAÇADE NORD EST - Ech: 1/200



FAÇADE SUD EST - Ech: 1/200



FAÇADE SUD OUEST - Ech: 1/250



FAÇADE NORD OUEST - Ech: 1/200

Ombrières et boulo-dromes en panneaux photovoltaïques
Rue des Poulivets
84580 Oppède



Mairie d'Oppède
75 Place Félix Autard
84580 - Oppède

A7

Annexe 7

FAÇADES PROJET

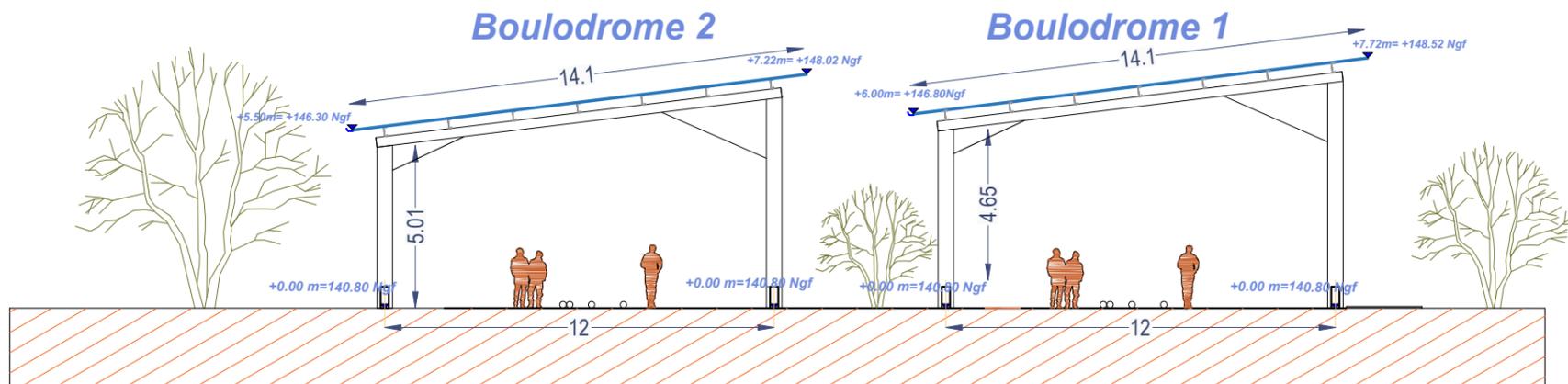
Date

13/06/2023

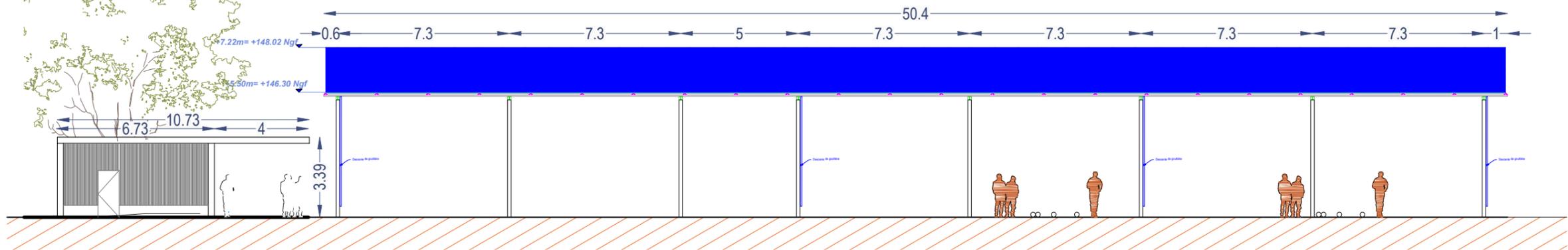
Echelle :

1/200

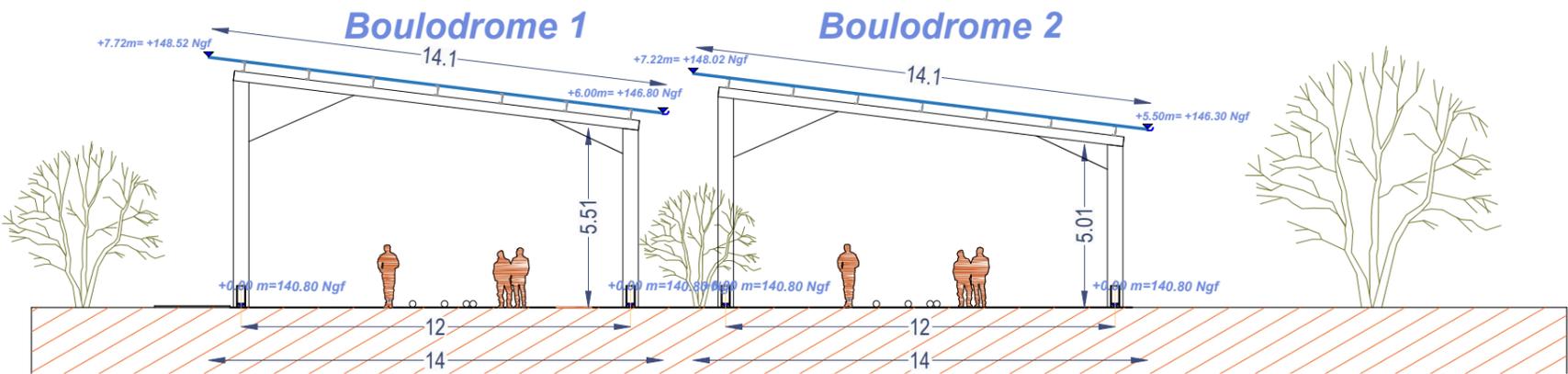
1/250



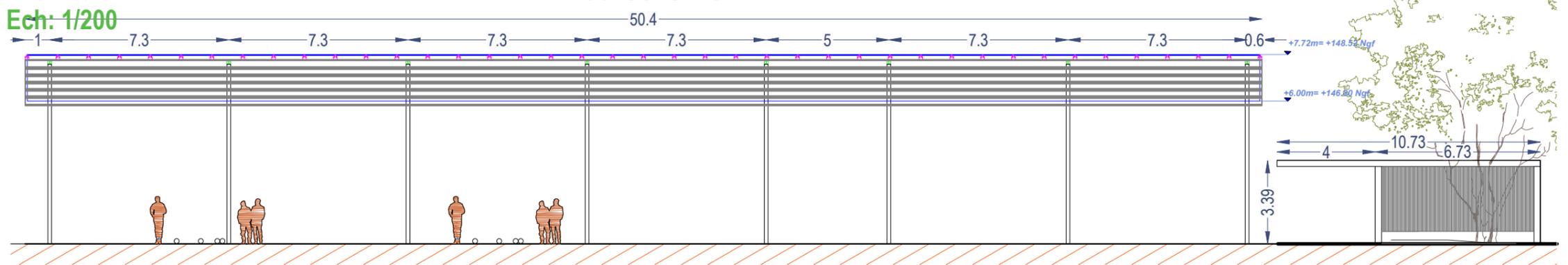
FAÇADE NORD EST - Ech: 1/200



FAÇADE SUD EST - Ech: 1/250



FAÇADE SUD OUEST - Ech: 1/200



FAÇADE NORD OUEST - Ech: 1/200

Ombrières et boulodromes en panneaux photovoltaïques
Rue des Poulivets
84580 Oppède



Mairie d'Oppède
75 Place Félix Autard
84580 - Oppède

A7

Annexe 7

FAÇADES PROJET

Date

30/08/2023

Echelle :

1/200

1/250

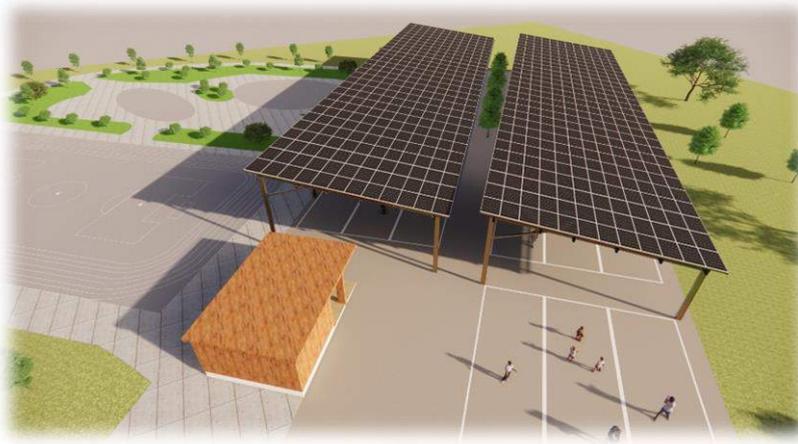


VIVEMENT MAINTENANT
Richard BONJOUR - Architecte DPLG

06 07 78 64 53 - vivementmaintenant@orange.fr
Caran
35150 - Chanteloup

PA2 : Notice architecturale et paysagère

Installation de quatre ombrières et de deux boulodromes photovoltaïques



Insertions dans l'environnement proche

*Rue des Poulivets
84580 – Oppède*



MAIRIE D'OPPÈDE

Adresse : 75 Place Félix Autard – 84580 Oppède

Adresse de correspondance : See You Sun : 4 Avenue des Peupliers – 35510 Cesson-Sévigné

Contact : Sterenn PRIGENT / 07 57 81 07 39 / pc@seeyousun.fr

N° SIREN : 218 400 869

1 – Localisation et aménagement

Le site d'étude de la future installation est situé dans la commune d'Oppède, département du Vaucluse en région PACA. Le projet en question occupera les parcelles cadastrales suivantes :

000 AE 22 : 1 955 m²

000 AE 23 : 905 m²

000 AE 26 : 1 275 m²

000 AE 28 : 755 m²

000 AE 36 : 830 m²

000 AE 37 : 1 080 m²

000 AE 531 : 2 672 m²

Le site sur lequel sera aménagé la future installation se situe au niveau du complexe sportif et de la salle des fêtes existants. Le terrain est en dénivelé, il est délimité ainsi :

Au Nord : par la salle des fêtes et des terres agricoles.

A l'Est : par des espaces verts et des terres agricoles.

Au Sud : par des espaces verts.

A l'Ouest : par la Rue des Poulivets.

Le principe d'aménagement

Le projet de notre demande de permis de construire consiste en la réalisation de quatre ombrières photovoltaïques et de deux boulodromes photovoltaïques couvrant les futurs terrains de pétanque. Au regard du terrain, l'emprise au sol de l'installation sera partielle, dans la mesure où cette dernière couvrira cinquante-sept places de parking accessibles au public, sans modification ni des tracés ni de la topographie du parking.

Configuration des structures :

- Ombrière 1 :
 - Largeur : 7 m. Longueur : 74,25 m.
 - Hauteurs : Point bas +3,20 m. Point haut : +4,18 m.
 - Structure : 8 massifs. Pente : 8°
- Ombrière 2 :
 - Largeur : 8,77 m. Longueur : 32,15 m.
 - Hauteurs : Point bas +3,20 m. Point haut : +4,43 m.
 - Structure : 4 massifs. Pente : 8°



MAIRIE D'OPPÈDE

Adresse : 75 Place Félix Autard – 84580 Oppède

Adresse de correspondance : See You Sun : 4 Avenue des Peupliers – 35510 Cesson-Sévigné

Contact : Sterenn PRIGENT / 07 57 81 07 39 / pc@seeyousun.fr

N° SIREN : 218 400 869

Traitement des Eaux Pluviales (EP)

Le traitement des eaux pluviales de l'installation sera étudié pour que ces dernières demeurent sur la parcelle. Nous souhaitons pouvoir gérer l'eau à la source autant que possible. Des études de sol avec tests de perméabilité seront réalisées afin de déterminer la solution de gestion des eaux pluviales la plus appropriée à la configuration du site.

Hormis dans le cas où notre client souhaiterait un rideau de pluie, nos installations auront un système de descentes et de gouttières : les eaux pluviales seront alors collectées en bas de rampant et acheminées vers les pieds de poteaux par un système d'évacuation d'eau. Un regard avec grille sera installé sous les gouttières pour permettre une rétention temporaire de l'eau.

L'eau retournera à la parcelle par infiltration et ruissellement naturel :

- Soit par infiltration au pied des massifs ;
- Soit par la création de noues dans les espaces verts adjacents ;
- Soit par des tranchées drainantes.
- Etc.

Aucun réseau EP ne sera créé, sauf si la perméabilité du sol s'avérerait insuffisante pour gérer un débit pluvial important qui saturerait la terre sur cette parcelle.



MAIRIE D'OPPÈDE

Adresse : 75 Place Félix Autard – 84580 Oppède

Adresse de correspondance : See You Sun : 4 Avenue des Peupliers – 35510 Cesson-Sévigné

Contact : Sterenn PRIGENT / 07 57 81 07 39 / pc@seeyousun.fr

N° SIREN : 218 400 869

2 – Composition architecturale et matériaux

Composition architecturale

Notre parti pris architectural vise à assurer la parfaite intégration de nos ombrières, dans leur environnement proche et lointain. Nous travaillons donc étroitement avec notre client, souvent une collectivité, pour que nos installations s'intègrent aux ouvrages existants.

Les matériaux proposés

- Structure primaire et secondaire : structure métallique légère avec très peu d'impact au sol, en métal acier galvanisé ;
- Éclairage LED intégré sous les ombrières ;
- Gouttière en bas de pente des ombrières : matériel en aluminium ;
- Capteurs solaires : panneaux photovoltaïques de couleur noire ;
- Revêtement terrains des boulodromes : sable stabilisé ;
- Bardage en bois sur les pignons des ombrières de parking ;
- Kiosque en bois avec toiture en bac-acier ;
- La puissance totale des panneaux photovoltaïques : 500 kWc, l'énergie produite est destinée entièrement à la revente en injection réseau. L'emplacement du point de livraison ne sera défini qu'après obtention de l'autorisation d'urbanisme. Nous avons indiqué sur le plan de masse une suggestion de pré-implantation du poste de transformation, ainsi que les tarifs jaunes d'Enedis et les éventuelles tranchées situées sur la parcelle du projet et en dehors. L'emplacement du poste de transformation et les tarifs jaunes restent à valider par le distributeur d'électricité.

Le 4 septembre 2023

Maître d'ouvrage

Mairie d'Oppède

Architecte

***Agence Vivement Maintenant
Richard Bonjour***



MAIRIE D'OPPÈDE

Adresse : 75 Place Félix Autard – 84580 Oppède

Adresse de correspondance : See You Sun : 4 Avenue des Peupliers – 35510 Cesson-Sévigné

Contact : Sterenn PRIGENT / 07 57 81 07 39 / pc@seeyousun.fr

N° SIREN : 218 400 869

Annexe n°1 : Lois, réglementations

L'État Français a annoncé des objectifs forts en matière de transition énergétique et vise à produire autant d'énergie renouvelable que de consommations à horizon 2050. Notre projet de construction entre pleinement dans l'atteinte de cet objectif. Au niveau national, la programmation pluriannuelle de l'énergie adoptée en avril 2020 vise une capacité installée de production d'électricité photovoltaïque de 20,1 GW à horizon 2023, celle-ci étant actuellement de 8,9 GW.

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, une série de mesures ont été adoptées ces derniers mois. Parmi les mesures fortes adoptées, la simplification des mesures d'urbanisme pour les ombrières de parking a été clairement mise en avant.

Les installations photovoltaïques ont été définies comme des constructions nécessaires à des équipements collectifs (CAA Marseille, 11 décembre 2018, n°17MA04500/CAA Bordeaux, 3 avril 2018, n°16BX00674).

Indépendamment de la production solaire, nos installations photovoltaïques présentent de véritables atouts :

- Production solaire locale, réinjectée dans le réseau ou autoconsommée directement par le producteur ;
- Couplage possible à de la recharge pour véhicules électriques et à des abris sécurisés pour vélos ;
- Construction sur des espaces déjà anthropisés et imperméabilisés ;
- Emprise des fondations minimale.

La dérogation aux PLU locaux

Ainsi, **l'article L.152-5 du code de l'urbanisme** a été modifié par LOI n°2019-1147 en date du 8 novembre 2019 – Art 48. Cet article est aujourd'hui en vigueur selon les termes suivants :

« L'autorité compétente pour délivrer le permis de construire ou le permis d'aménager et prendre la décision sur une déclaration préalable peut, par décision motivée, dans des limites fixées par un décret en Conseil d'Etat, déroger aux règles des plans locaux d'urbanisme relatives à l'emprise au sol, à la hauteur, à l'implantation et à l'aspect extérieur des constructions afin d'autoriser :

[...]

4° L'installation d'ombrières dotées de procédés de production d'énergies renouvelables situées sur des aires de stationnement.

La décision motivée peut comporter des prescriptions destinées à assurer la bonne intégration architecturale du projet dans le bâti existant et dans le milieu environnant.

[...] »



MAIRIE D'OPPÈDE

Adresse : 75 Place Félix Autard – 84580 Oppède

Adresse de correspondance : See You Sun : 4 Avenue des Peupliers – 35510 Cesson-Sévigné

Contact : Sterenn PRIGENT / 07 57 81 07 39 / pc@seeyousun.fr

N° SIREN : 218 400 869

La dérogation aux études environnementales

Ainsi, le **décret n° 2022-970 du 1^{er} juillet 2022** porte diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale : il a pour objet principal de dispenser d'étude d'impact plusieurs catégories de projets d'installations de production d'énergie solaire. Désormais, la rubrique 30 du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement est aujourd'hui en vigueur selon les termes suivants :

CATÉGORIES de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement)	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 1 MWc, à l'exception des installations sur ombrières	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc

Ne sont donc concernées par les études environnementales uniquement les installations photovoltaïques qui ne seraient ni des toitures ni situées sur des aires de stationnement.

Déclaration Préalable pour le photovoltaïque

L'article R421-9 du Code de l'Urbanisme a été modifié par le décret n°2022-1688 du 26 décembre 2022 afin de faciliter la construction de solutions photovoltaïques sur le territoire. Nos projets photovoltaïques sont désormais soumis à Déclarations Préalables jusqu'à 1 MWc, hormis dans les secteurs soumis à l'avis des ABF. Cet article est aujourd'hui en vigueur ainsi :

« En dehors du périmètre des sites patrimoniaux remarquables, des abords des monuments historiques et des sites classés ou en instance de classement, les constructions nouvelles suivantes doivent être précédées d'une déclaration préalable, à l'exception des cas mentionnés à la sous-section 2 ci-dessus :

[...]

*h) Les **ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire** installés sur le sol dont la puissance crête est inférieure à trois kilowatts et dont la hauteur maximum au-dessus du sol peut dépasser un mètre quatre-vingts ainsi que ceux dont **la puissance crête est supérieure ou égale à trois kilowatts et inférieure à un mégawatt quelle que soit leur hauteur** ;*

[...] »

En zone agricole

Les règlements des plans locaux d'urbanisme peuvent autoriser l'implantation en zone agricole des constructions ou installations nécessaires à des équipements collectifs ou à l'exploitation agricole (en vertu des dispositions des **articles L. 151-11 et R, 151-23 du code de l'urbanisme**).



MAIRIE D'OPPÈDE

Adresse : 75 Place Félix Autard – 84580 Oppède

Adresse de correspondance : See You Sun : 4 Avenue des Peupliers – 35510 Cesson-Sévigné

Contact : Sterenn PRIGENT / 07 57 81 07 39 / pc@seeyousun.fr

N° SIREN : 218 400 869

Annexe n°2 : Exemples de réalisations



Ombrières avec bardage bois



MAIRIE D'OPPÈDE

Adresse : 75 Place Félix Autard – 84580 Oppède

Adresse de correspondance : See You Sun : 4 Avenue des Peupliers – 35510 Cesson-Sévigné

Contact : Sterenn PRIGENT / 07 57 81 07 39 / pc@seeyousun.fr

N° SIREN : 218 400 869



Ombrière « Papillon » couvrant un boulodrome



Ombrière « Papillon » couvrant un centre technique + toiture



MAIRIE D'OPPÈDE

Adresse : 75 Place Félix Autard – 84580 Oppède

Adresse de correspondance : See You Sun : 4 Avenue des Peupliers – 35510 Cesson-Sévigné

Contact : Sterenn PRIGENT / 07 57 81 07 39 / pc@seeyousun.fr

N° SIREN : 218 400 869



Ombrières doubles



Ombrières simples



MAIRIE D'OPPÈDE

Adresse : 75 Place Félix Autard – 84580 Oppède

Adresse de correspondance : See You Sun : 4 Avenue des Peupliers – 35510 Cesson-Sévigné

Contact : Sterenn PRIGENT / 07 57 81 07 39 / pc@seeyousun.fr

N° SIREN : 218 400 869



Hangar agricole



Toiture



MAIRIE D'OPPÈDE

Adresse : 75 Place Félix Autard – 84580 Oppède

Adresse de correspondance : See You Sun : 4 Avenue des Peupliers – 35510 Cesson-Sévigné

Contact : Sterenn PRIGENT / 07 57 81 07 39 / pc@seeyousun.fr

N° SIREN : 218 400 869